



Assemblées générales d'association

Par **buecher**, le **15/06/2009** à **23:51**

Bonjour,
Notre association n'a pas pu statuer en AG, deux fois de suite avec les délais légaux de convocation.
Que faire maintenant ? Convoquer une 3ème fois ? Etablir un PV de carence ?
sachant que les statuts ne prévoient rien ! en l'occurrence !
Merci de vos lumières